

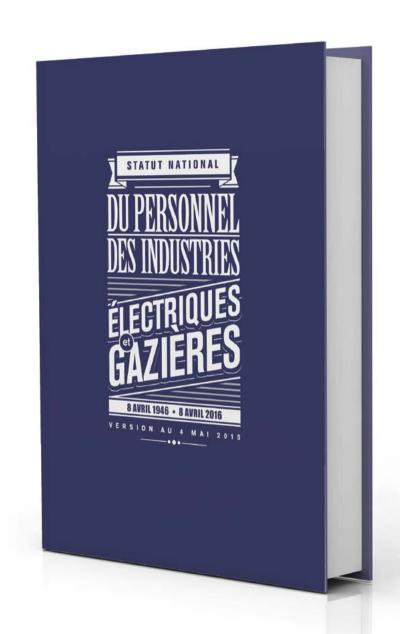
## 71 ans et pas une ride

Parce qu'à sa création notre Statut national était en avance sur son temps, il est aujourd'hui d'une modernité incontournable.

Le Statut et les différents textes qui le complètent (Lois, décrets, PERS, notes, ...) protègent les agents et garantissent la base de ce qui peut leur être appliqué.

Aucun accord d'entreprise ne peut être négocié sous ces garanties.

C'est ça la hiérarchie des normes.



Le Statut reflète nos valeurs, Négocier oui, mais pour toujours plus d'amélioration.

Le Statut est soutenu par différentes lois du Code de l'énergie et du Code du travail\*.

Aujourd'hui ce sont ces remparts que certains ont voulu attaquer.

Le Statut nous protège, alors défendons-le.



Agir, ne pas subir